

Chgt de Pwr

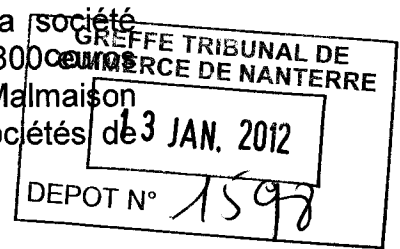
COVAGE NETWORKS

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège Social : 30 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison
508 094 927 R.C.S Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 31 décembre à 10 heures, au siège social de la société,

L'actionnaire unique de la société COVAGE NETWORKS, la société COVAGE, société par actions simplifiée au capital de 12.062.800 euros dont le siège social est situé 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 281 495.



A pris les décisions suivantes portant sur :

- Démission de la société COVAGE SERVICES de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement,

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission des fonctions de Président de la société COVAGE SERVICES à compter de ce jour.

Il nomme en remplacement, à compter de ce jour, en qualité de Président, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Michel SOULIER, demeurant 34 rue Claude Monet à Suresnes (92150).

Monsieur Jean-Michel SOULIER, en sa qualité de Président, assume sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'associés par la loi et les statuts.

ms

ms

Monsieur Jean-Michel SOULIER ne percevra pas, jusqu'à décision contraire, de rémunération.

Monsieur Jean-Michel SOULIER, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

COVAGE



Jean-Michel SOULIER

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*

